

**Liste des établissements proposant les cours d'intégration :**  
**(dernière mise à jour : 09/2012)**

**Berufsfortbildungswerk**

Mme.Eschelbach: 0621/120930  
68159 Mannheim, D 7,2

**Büro für Aus- und Weiterbildung**

Mme. Willer: 0621/25244  
68161 Mannheim, N 7, 10

**Caritasverband Mannheim**

**Kath. Familienbildungsstätte**  
Mme. Kirse: 0621/15699968  
68159 Mannheim, F 2, 6

**Goethe Institut Mannheim-Heidelberg**

Mme. Schneider: 0621/83385-0  
68163 Mannheim, Steubenstr. 44

**I.d.E. Trainingsinstitut Runne GmbH**

Mme. Hauser: 0621/15699930  
68159 Mannheim, E 3, 2

**Internationaler Bund**

Mme. Kral: 0621/891013  
68219 Mannheim, Marie-Curie-Straße 2

**Mannheimer Abendakademie**

Mme. Dettlaff: 0621/1076-165  
68161 Mannheim, U 1, 16 - 19

**Pangea Bildungszentren**

**Lernzentrum Mannheim**

Mme. Sofsky: 0621/1566162  
68161 Mannheim, N 2, 10

Nous essayons de proposer aussi des cours dans les différents quartiers. Renseignez-vous auprès des établissements.

**Profitez de cette offre de cours !**

Outre le cours d'intégration général, il existe des cours s'adressant à des personnes ayant des besoins particuliers. Nous proposons ainsi des cours d'intégration destinés aux jeunes, des cours d'intégration destinés aux femmes, des cours d'alphabétisation ainsi que des cours de soutien.

Les cours d'alphabétisation permettent d'abord l'apprentissage de l'écriture et de la lecture.

Les cours de soutien s'adressent aux personnes arrivées en Allemagne avant 2005 et n'ayant fait qu'un apprentissage partiel et non systématique de la langue allemande.

Il existe également des cours d'intégration particuliers destinés aux femmes, parents et d'autres pour les jeunes de plus de 16 ans.

Un service de garde d'enfants est proposé pour certains des cours d'alphabétisation ainsi que pour les cours destinés aux femmes et aux parents.

Il existe encore des cours intensifs qui s'adressent à des participants souhaitant ou pouvant atteindre l'objectif du cours particulièrement rapidement.

L'apprentissage de la langue allemande vous facilite la vie en Allemagne et vous ouvre de nouvelles perspectives. Les parents maîtrisant l'allemand sont plus à même de soutenir leurs enfants. Le cours d'orientation vous offre un aperçu de l'Allemagne de par sa législation, son histoire, sa culture ainsi que les valeurs qui sont importantes en Allemagne, comme par exemple la liberté de religion, la tolérance et l'égalité des droits.

Maîtriser la langue, c'est détenir la clé d'une intégration réussie.

**Participez à un cours d'intégration - vous en profiterez, et votre famille aussi !**



**STADT MANNHEIM<sup>2</sup>**

Beauftragter für  
Integration und Migration

**Apprendre  
l'allemand**

**dans un**

**Cours  
d'Intégration  
d'Allemagne fédérale**

F

**Contact :**

Délégué à l'Intégration et à l'Immigration  
de la ville de Mannheim  
Rathaus E 5 , Tél.: 293-9431  
E-Mail : [amt19@mannheim.de](mailto:amt19@mannheim.de)  
Internet : [www.mannheim.de/integrationskurse](http://www.mannheim.de/integrationskurse)

Depuis le 1er janvier 2005, l'Etat allemand propose des cours appelés d'intégration, destinés à l'apprentissage de la langue allemande. Un cours d'intégration compte jusqu'à 900 heures de cours d'allemand et 60 heures d'initiation politique (cours d'orientation). Le cours s'achève par un test.

### **Qui peut participer à un cours d'intégration?**

#### **1. Les personnes nouvellement arrivées en Allemagne**

Les adultes s'installant de manière permanente en Allemagne et ne sachant pas encore parler allemand ont **le droit** de participer à ce cours ; il se peut également que les services en charge de l'immigration et de l'assurance sociale minimum rendent une participation à ce cours **obligatoire**.

Cette réglementation ne s'applique néanmoins pas aux étrangers issus des pays de l'Union Européenne !

#### **2. Immigrés vivant déjà sur le territoire allemand**

Les personnes séjournant depuis un certain temps de manière permanente en Allemagne peuvent faire une demande écrite de participation à ce cours auprès de l'administration suivante:

**Bundesamt für Migration und Flüchtlinge  
Durlacher Allee 100  
76137 Karlsruhe**

Vous pouvez retirer des formulaires de demande par ex. auprès des écoles de langue (voir au dos), du délégué aux ressortissants étrangers à la mairie ou sur internet : [www.bamf.de](http://www.bamf.de). Si le Bureau fédéral chargé de la migration, des réfugiés et de l'Intégration vous donne son accord, vous recevrez une **attestation d'autorisation (Berechtigungsschein)**, indispensable à l'inscription à un cours d'intégration, et valable 2 ans.

Cette réglementation s'applique également aux rapatriés tardifs de souche allemande, aux étrangers tolérés depuis longtemps, aux membres de la famille originaires d'autres pays de l'UE, vivant ici depuis longtemps ou arrivés récemment, de même qu'aux allemands d'origine étrangère.

Lors de votre inscription au cours d'intégration, l'école de langue étudie avec vous le cours le plus adapté (voir schéma ci-contre).

Réfléchissez à l'avance aux points suivants :

- Quand pouvez-vous participer à un cours de langue (le matin, l'après-midi, le soir, le weekend ?)
- A combien d'heures de cours pouvez-vous assister chaque semaine (de 5 à 25 heures) ?  
Prenez ici également en compte le temps nécessaire à la préparation des cours.
- Avez-vous besoin d'une garderie pendant les cours ?

### **Combien coûte un cours d'intégration ?**

Il existe à Mannheim plusieurs établissements proposant des cours d'intégration. Vous en trouverez la liste ainsi que les adresses au dos de ce prospectus. Les conditions d'inscription sont identiques pour tous.

- Chaque participant doit verser 1,20 Euro par heure de cours, frais auxquels s'ajoutent ceux dus à l'achat de livres. Le test final est gratuit.
- Le cours d'intégration est gratuit pour les rapatriés tardifs de souche allemande.
- Les personnes bénéficiant d'allocations de chômage ou d'aide sociale (Hartz IV, ALG II) peuvent faire une demande d'exonération lors de leur inscription !
- Les personnes à faible revenu peuvent également faire une demande d'exonération auprès du Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF, adresse ci-contre).
- Les personnes participant gratuitement aux cours et utilisant des moyens de transport publics peuvent demander le remboursement de leurs frais de transport. Les participants devant suivre obligatoirement un cours d'intégration et ne bénéficiant pas de l'allocation de chômage II, ainsi que les rapatriés tardifs, peuvent demander une aide pour ces frais.

**Demande d'autorisation** auprès du Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, 76137 Karlsruhe, Durlacher Allee 100

Avec l'attestation d'autorisation, **Inscription** auprès d'un établissement proposant le cours d'intégration et qui vous aide à trouver le type de cours adapté grâce à un **test de niveau**

**1.** **Cours d'intégration intensif :**  
400 heures d'allemand et 30 heures de cours d'orientation.

**ou**  
**2.** **Cours d'intégration général :**  
300 heures d'allemand **niveau débutant** et  
300 heures de **perfectionnement** (cours renouvelable une fois)  
60 heures de cours d'orientation.

**ou**  
**3.** **Cours d'intégration spécial :**  
Max. 900 h d'allemand et 60 h de cours d'orientation, un renouvellement d'un cours de 300 h est possible si l'objectif du cours n'est pas atteint.

**Test final obligatoire**  
pour l'obtention du Certificat DTZ B1/ A2

En cas de demande de naturalisation, la période d'attente (séjour légal et permanent en Allemagne) est réduite de 8 à 7 ans (B1).

Une des conditions à l'obtention d'une autorisation d'établissement (B1).